

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce jeudi 18 juin 2009, à 9h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M<sup>me</sup> Huguette Beauregard, conseillère, ainsi que MM. Marcel Bouvier et Serge Viens, conseillers.

Absents : MM. Serge Gendron et Michel Denicourt, conseillers

Sont également présents : la greffière, M<sup>me</sup> Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay.

L'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil.

**2009-248      Soumission reçue pour les services professionnels en évaluation foncière – accord du contrat**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions sur invitation pour les services professionnels en évaluation foncière;

**Considérant qu'**une seule soumission a été déposée en date 16 juin 2009, soit celle de Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc.;

**Considérant que** le comité de sélection a procédé à l'analyse de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et que les pointages intérimaires obtenus ont permis d'ouvrir les enveloppes de prix;

**Considérant que** la soumission est complète et conforme à la demande;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**       : Marcel Bouvier

**Appuyé par**               : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'accorder le contrat de services professionnels en évaluation foncière à la firme Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc., 455, Mac Donald, suite 300, Magog (Québec) J1X 1M2 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 décembre 2010, au prix de 23 870 \$ (tenue à jour 2009) 35 000\$ (équilibre 2009) 24 590 \$ (tenue à jour 2010), plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans leur soumission du 16 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-249      Mandat pour conception d'un dépliant et l'impression pour le Marché Public de Saint-Césaire**

**Il est proposé par**       : Huguette Beauregard

**Appuyé par**               : Marcel Bouvier

**Et résolu** de retenir les services de la firme Orijine communications créatives pour la conception d'un dépliant (8.5 x 11) ainsi que l'impression de 15 000 dépliantes qui serviront pour la promotion du Marché Public de Saint-Césaire, au prix de ± 350\$ la conception et de 1 295 \$ l'impression, plus les taxes applicables, le tout en référence à leur offre de service du 11 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-250 Budget d'achat de pierre pour le stationnement à la halte routière**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** qu'un budget de 5 000 \$, taxes non-incluses, soit alloué au Service des travaux publics pour l'achat de pierre pour le stationnement à la halte routière.

Adoptée à l'unanimité

**2009-251 Annulation d'un compte à recevoir du camp de jour 2008**

**Considérant que** le Service des loisirs a essayé à plusieurs reprises d'obtenir le paiement d'une facture pour les frais d'inscription du camp de jour 2008 et ce, sans succès;

**Considérant que** la direction des loisirs recommande d'annuler ce compte à recevoir parce qu'irrécupérable;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Serge Viens  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

Et résolu d'annuler le compte recevable au nom de Stéphane Bourgeois au montant de 245 \$, représentant les frais d'inscription et de garde du camp de jour 2008.

Adoptée à l'unanimité

**2009-252 Inscription au rôle d'évaluation de la catégorie des terrains vagues desservis**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier  
**Appuyé par** : Serge Viens

**Et résolu** d'aviser la firme d'évaluation Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc., responsable du rôle d'évaluation de la Ville de Saint-Césaire qu'il devra identifier au rôle qui sera déposé en septembre 2009, les unités d'évaluation appartenant à la catégorie des terrains vagues desservis (TVD) par les services d'aqueduc et d'égout.

Adoptée à l'unanimité

**2009-253 Achat d'un système électromagnétique d'adoucisseur d'eau pour le puits # 3**

**Il est proposé par** : Serge Viens  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

Et résolu de faire l'achat à la compagnie Hydro-Techniques M.P.B. inc, d'un système électromagnétique d'adoucisseur d'eau pour installer au puits # 3, au coût de 12 700\$ plus les frais d'installation de 175\$ et les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de ladite compagnie en date du 2 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-254      Modification de la résolution 2009-081 / dérogation mineure pour le 1064 route 112**

**Il est proposé par**        : Huguette Beauregard  
**Appuyé par**                : Serge Viens

Et résolu de modifier la résolution 2009-081 du 10 février 2009 intitulée « Dérogation mineure – pour le 1064 route 112 – approbation » afin d'y enlever la 1<sup>ière</sup> condition « Seule une verrière 4 saisons est permise pour le recouvrement de la terrasse ».

Le maire appel le vote :

Pour :      Huguette Beauregard et Serge Viens  
Contre :    Marcel Bouvier

Adoptée à la majorité

**2009-255      Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 92-2005-29 modifiant le zonage**

**Il est proposé par**        : Marcel Bouvier  
**Appuyé par**                : Huguette Beauregard

**Et résolu** que le 1<sup>er</sup> projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-29 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les usages, constructions et équipements temporaires » soit et est adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 7 juillet 2009 à 20h en la Salle du conseil de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

**2009-256      Avis de motion pour modifier le règlement de zonage 92-2005**

Avis de motion est donné par M. Marcel Bouvier, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 afin d'autoriser les installations destinées à abriter un usage commercial temporaire aux zones publiques seulement et de spécifier que l'étalage de produits alimentaires soit permis sur la propriété d'une épicerie.

Période de questions.

---

Yvon Boucher  
Maire

---

Louise Benoit  
Greffière